



Tour D'Horizon

ANGERVILLE

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2011 !

Vie Publique

**TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL :
POINT DE SITUATION**

Actualités
**TOUS AU
NUMÉRIQUE**

Communiqué
**RECENSEMENT DE
LA POPULATION**

Santé
**ACCIDENTS
DOMESTIQUES**



Recette

MILLEFEUILLE DE FOIE GRAS AUX POIRES



janv. fév. mars n°69
www.mairie-angerville.fr

Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu

Meilleurs Vœux



2011

Vie communale

- P 4 LE MOT DU MAIRE
- P 5 LA RÉPONSE DE LA RÉGION CENTRE
- P 6/7 LE MOT DE L'ADJOINT

Actualité

- P 8 LES PAPILLES D'OR 2011
- P 9 TOUS AU NUMÉRIQUE

Vie associative

- P 13 AMICALE BOULISTE ANGERVILLE
ANGERVILLE BILLARD CLUB
- P 14 ASSOCIATION ARTISTIQUE
DE LA RÉGION D'ANGERVILLE
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- P 15 C. E. A. C. A.
FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS
COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE
- P 16 CLUB SPORTIF ANGERVILLE-PUSSAY
COMITÉ DES FÊTES
- P 17 CYCLO CLUB D'ANGERVILLE
ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE
- P 18 GROUPE D'UN SOIR
LES MÉGAS P'TITS LOUPS
MUSIC'HALLES
- P 19 MOUVEMENT PLUS FACILE
LES RESTOS DU COEUR D'ANGERVILLE
- P 20 RANDO SUD ESSONNE
ANCIENS SAPEURS POMPIERS
- P 21 SECOURS CATHOLIQUE
SECOURS POPULAIRE D'ANGERVILLE
TWIRLING CLUB ANGERVILLE

Communiqués

- P 22/23 RECENSEMENT DE LA POPULATION
- P 24/25 LA CAF DE L'ESSONNE

Vie publique / Modernisation

- P 26/27/28 MON SERVICE PUBLIC.FR
15 MESURES POUR SIMPLIFIER LA VIE
DES FRANÇAIS
- P 29/30/31 TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL :
POINT DE SITUATION

Santé

- P 32/33 ACCIDENTS DOMESTIQUES

Recettes

- P 34 MILLEFEUILLE DE FOIE GRAS AUX POIRES
CHAPON AUX POMMES ET AUX MARRONS
- P 35 BÛCHETTES SURPRISE «IMPÉRIAL»

Etat-civil

- P 36 [NAISSANCES](#) / [MARIAGES](#) / [DÉCÈS](#)

Jeux

- P 37 [MOTS CROISÉS](#) ET [MOTS CACHÉS](#)

Calendrier 2011

- P 38/39 VOTRE CALENDRIER 2011

**Bonne
lecture !**



Madame, Monsieur,

Comme le veut la tradition, permettez-moi très chaleureusement de vous adresser mes meilleurs vœux pour 2011. Que cette nouvelle année vous apporte tout ce qu'il y a de meilleur et qu'elle soit avant tout synonyme de santé et de bonheur pour chacune et chacun d'entre vous.

2011 est également pour nous, élus, notre année de mi-mandat. En effet, voilà bientôt 3 ans que vous nous avez fait confiance et que vous m'avez renouvelé votre soutien à la tête de notre si belle commune. Et l'on peut dire que ces 3 années furent celles d'importants investissements et de rénovations avec entre autres (je ne vais pas tout vous exposer ici) le plan quinquennal signé en mars 2008 avec le département ayant permis la réfection et le réaménagement complet de la rue de Dourdan et de l'Avenue de Paris.

En 3 ans, le Domaine du Parc d'Angerville (ZAC) a également bien grandi. Aujourd'hui, il est en phase d'achèvement. Ce quartier, synonyme d'un nouveau souffle pour notre commune sera terminé d'ici quelques mois et son aménagement nous aura permis en même temps d'agrandir le parking de la gare afin de l'adapter à une demande toujours croissante ainsi que d'aménager celui déjà existant avec, de plus, la création d'un rond point arboré et d'une amélioration de la circulation pour plus de fluidité et de sécurité. Désormais, comme je vous le disais dans mon précédent édito, il ne manque que des trains en plus. Et nous avons aujourd'hui bon espoir de croire que nous commençons enfin à être entendus. Il semblerait en effet que la Région Centre ait pris conscience de nos besoins en TER supplémentaires. Aussi, je vous invite à prendre connaissance du courrier de réponse qui nous a été adressé ci-contre et je ne manquerai pas, à l'avenir, de vous tenir informé sur ce dossier qui me tient tout particulièrement à cœur.

Durant ces 3 années, nous avons donc œuvré, avec le Conseil Municipal, à tenir nos engagements et poursuivre l'évolution de l'Angerville de demain. Une ville qui conserve tout à la fois son âme, son identité, qui est fière de ses racines et qui en même temps s'inscrit pleinement dans le 21ème siècle, celui de la mobilité et du dynamisme. Aujourd'hui, c'est cette subtile alchimie qu'il nous faut conserver, faire vivre et maintenir. Voilà pourquoi quotidiennement mes adjoints et moi-même, avec les membres du Conseil municipal répartis en différentes commissions, œuvrons à poursuivre nos engagements au service de tous.

Mais je n'oublie pas pour autant qu'une commune c'est tout à la fois des élus et une population mais c'est aussi un personnel communal qui agit quotidiennement pour le confort de tous et je tiens ici à les saluer et à les remercier pour leur formidable travail. Du personnel administratif en passant par celui des services techniques, des écoles, du ménage, de la culture, de la maison de retraite, tous concourent, bien souvent dans l'ombre, au bon fonctionnement de notre commune. Qu'ils en soient remerciés pour leur professionnalisme.

Un projet, une équipe soudée, un personnel engagé et une volonté sans faille qui m'anime à mener à son terme la mission que vous m'avez confié. Tous les éléments sont donc réunis pour faire de ces 3 prochaines années, des années d'action, de mobilisation et de poursuite de nos projets et cela dans le strict respect d'une gestion rigoureuse qui a toujours été nôtre et qui fait de nous une commune où les taux d'impôts votés par le Conseil municipal n'ont pas augmenté depuis des années et qui, conformément à nos engagements de 2008, n'augmenteront pas !

Fidèlement vôtre,

Le Maire
Lucien CHAUMETTE

LA RÉPONSE DE LA RÉGION CENTRE



Région Centre

Direction des Infrastructures et des Transports
Dossier suivi par Laurence RETAILLEAU
Tél : 02 38 70 25 24
Nos réf. : DIT/LR/EB 392/10
CS 3356

Monsieur Lucien CHAUMETTE
Maire d'ANGERVILLE
34 rue Nationale-BP 29
91670 ANGERVILLE



Orléans, le 15 Nov. 2010

Monsieur Le Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 6 octobre 2010 par lequel vous me faites part de vos souhaits d'arrêts supplémentaires des TER en gare d'Angerville.

Comme vous le savez peut-être, Réseau Ferré de France a initié une démarche de cadencement à l'échelle de l'ensemble du réseau français en décembre 2011 et la Région Centre travaille à la modification de son offre à cet horizon pour tenir compte de ce nouveau contexte.

Dans le cadre des réflexions techniques qui ont commencé depuis plusieurs mois, la Région Centre a exprimé son souhait de pouvoir activer sur ses trains TER Orléans-Paris le plus possible d'arrêts entre Orléans et Etampes ce qui, si cette demande peut techniquement être satisfaite, devrait permettre d'augmenter le nombre d'arrêts en gare d'Angerville.

Comme vous le rappelez dans votre courrier, le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, tout arrêt techniquement possible sur son territoire devra donc également être demandé et subventionné par lui pour pouvoir devenir effectif.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au TER, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Régional, Délégué
aux Transports, Infrastructures, Circulations
douces et Intermodalité,

Jean-Michel BODIN

Copie : Jean-Paul Huchon, Président du STIF.

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.70 30 30 - Fax : 02.38 70 31 18 - www.regioncentre.fr



En préambule de ce petit édito sur nos actions, permettez-moi, avec mon collègue Cédric CHIHANE, de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Puisse-t-elle être pour chacun d'entre vous synonyme de joie, santé, bonheur et prospérité et qu'elle apporte consécration aux projets qui vous tiennent à cœur car même si la vie réserve parfois sont lot de tristesse et de déception, il faut toujours garder espoir en soi et projeter son regard vers l'avenir, là où l'horizon est meilleur. Enfin, ayons également une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté en 2010, ce qu'ils nous ont laissé continuera à vivre.

2011, C'est l'année synonyme de mi-mandat. En effet, voilà maintenant 3 ans que vous nous avez élu pour porter notre projet. 3 années durant lesquelles la commission des affaires culturelles, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président, s'est efforcée à développer l'offre culturelle sur notre commune, à accentuer et moderniser la communication et à œuvrer pour le renforcement des cérémonies de commémoration.

Trois ans en action !

Information, Communication & Service

- Votre bulletin municipal a fait peau neuve, plus dynamique et actuel, sa parution est également devenue régulière (4 numéros par an)
- Le site Internet de la commune a été totalement repensé et une prochaine évolution de l'information d'actualité est à l'ordre du jour.
- Un guide pratique d'accueil de notre commune a été réalisé (2009) et sera réédité (2011)
- Un panneau d'information lumineux double face extra-plat, agréé par les Bâtiments de France, a été installé à l'angle de la Place Tessier et de la place du Marché pour vous offrir une information toujours plus juste et actuelle en temps réel.
- Un véhicule de transport gratuit pour les personnes âgées à partir de 65 ans, circulant 4 jours / 7 et entièrement financé grâce au sponsoring publicitaire des artisans et commerçants angervillois a vu le jour.

Culture, Jeunesse & Animations

- Réalisation de 3 séances de cinéma en plein air avec soirée festive associative (juillet 2008, 2009 et 2010)
- Création du concours d'illuminations d'Angerville (éditions 2008, 2009 et 2010)
- 4 Soirées théâtre :
 - « **Je serai toujours là pour te tuer** » en novembre 2008,
 - « **Faut pas payer !** » en octobre 2009,
 - « **Les Délicieuses** » en avril 2010
 - « **Ma colocataire est encore une garce** » en octobre 2010.
- Concert exceptionnel de l'Ensemble Harmonique de Rungis en mai 2010
- Création d'un café littéraire une fois par an à l'attention des lecteurs de la bibliothèque municipale (2009 et 2010).
- Création de rencontres (6 depuis 2009) avec des auteurs / illustrateurs lors de goûters littéraires à l'attention des élèves de l'école Élémentaire.
- Mise en place de cours de théâtre pour les élèves de CM2, à raison d'une heure par semaine et par classe, assurés par une enseignante professionnelle.
- Mise en place de l'opération « **nettoyons la nature** » (2008, 2009 et 2010) en partenariat avec le centre E. LECLERC et la participation active et sans faille de toutes les classes de l'Ecole élémentaire.

LE MOT DE L'ADJOINT

Cérémonies	<ul style="list-style-type: none">• Célébration exceptionnelle du 11 novembre 2008 (90^{ème} anniversaire de l'armistice) avec une exposition de lithographies de Jean VEBER « un peintre dans la Grande Guerre »• Célébration exceptionnelle du 8 mai 2010 (65^{ème} anniversaire de la capitulation) avec défilé de véhicules militaires américains, véhicules de pompiers et grande exposition historique.• Création d'une cérémonie d'accueil aux nouveaux habitants (2009 et 2010)
Coopération culturelle Intercommunale avec Méréville	<ul style="list-style-type: none">• 2010 fut l'occasion d'instaurer, pour la première fois, une coopération culturelle entre nos deux communes pour développer d'avantage nos activités et manifestations culturelles. Chaque commune finance les actions sur son territoire mais apporte à l'autre un soutien moral, technique et logistique important et capital.

De beaux projets ont donc déjà pu voir le jour au cours de ces 3 années écoulées et je tiens tout naturellement à remercier l'ensemble des membres de la Commission et du Conseil Municipal pour leur implication et leur soutien.

Les trois prochaines années seront celles du renforcement de ces actions et du développement de nouvelles, notamment en direction de la jeunesse (maison de la jeunesse et activités/sorties culturelles) et du sport (Olympiades d'Angerville).

Mais en attendant, je peux d'ores et déjà vous annoncer quelques-unes des prochaines grandes manifestations culturelles de notre commune avec :

SAMEDI 5 FEVRIER 2011 à 20 H 30	« Le Malade imaginaire » de Molière par la Cie Ecla Théâtre (10 comédiens) (infos et réservations au 06 15 35 00 87)	salle polyvalente Guy BONIN
SAMEDI 30 AVRIL 2011 à 20 H 30	« Vierge moderne », concert pour voix de femmes et ondéea (infos et réservations au 06 15 35 00 87)	salle polyvalente Guy BONIN
SAMEDI 7 MAI 2011 à 20 H 30 <i>(dans le cadre des célébrations du 8 mai)</i>	Concert exceptionnel de la musique de l'Armée de l'Air (30 musiciens)	salle polyvalente Guy BONIN

Vous le voyez, beaucoup reste encore à écrire et cela doit également se faire avec vous tous, angervillois, anciens et nouveaux. Notre mission est d'être au plus près de vos besoins et attentes. Aussi, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos suggestions pour œuvrer collectivement à faire vivre Angerville, cette ville où il fait si bon vivre en toute quiétude et convivialité.

Bien à vous,

Le Maire-Adjoint,

Chargé des cérémonies, animations, loisirs, sports, culture, jeunesse, information & communication

Johann MITTELHAUSSER



LES PAILLES D'OR 11^e Challenge

2^{ème} PRIX BOULANGERIE : *Boulangerie Berlire* - Fabrice BERLIRE

LABELLISÉ CUISINE FAMILALE : *L'Angervillois* - Anna-Belline GABRIEL

LABELLISÉ PÂTISSERIE : *La Fournée d'Augustine* - Elodie et Loïc MICHAU

LE GOÛT DE L'AUTHENTIQUE



Papille d'or 2011

2^{ème} Prix Boulangerie : *Boulangerie Berlire* / Fabrice BERLIRE.

Fabrice Berlire a choisi de fabriquer ses pains au levain dans le respect de la tradition pour des qualités gustatives incomparables. Comme son pain «Paillasse», enrichi au levain, à la mie très alvéolée ou la «Paume» dotée des qualités de conservation des produits d'autrefois. Et pour accompagner vos plateaux de fromages, ou les plats épicés, craquez pour la Baguette des Prés, un pain unique qui marie avec excellence les céréales et le curry. Fermeture : le mercredi.

MINI PRIX ET MAXI CONVIVIALITÉ



Papille d'or 2011

Labellisé cuisine familiale : *L'Angervillois* / Anna-Belline GABRIEL

Moins d'un an après son ouverture, ce restaurant familial

montre qu'il est possible de manger équilibré sans se ruiner. Une formule à 12 € qui comprend un buffet fraîcheur, un plat du jour et fromage ou dessert. Et pour les plus gourmands, Anna-Belline Gabriel propose, à la carte, un foie gras maison «sucré salé» travaillé avec du pain d'épice et présenté avec une boule de glace aux figes, un délice pour les papilles ! Courrez-y vite !

Ouvert tous les midis - Le soir sur réservation uniquement.

UN SATINÉ UNIQUE



Labellisé pâtisserie :

La Fournée d'Augustine / Elodie et Loïc MICHAU

La fierté des époux Michau c'est le Satiné aux framboises, une mousse de chocolat blanc avec des framboises à l'intérieur sur un biscuit. Léger et délicieux ! Pour Noël, le chef ne garde que quelques-uns de ses entremets habituels (le Saint-Honoré, le Passionnata, les traditionnelles pâtes à choux, les tartes), pour offrir une dizaine de nouveautés, dont le Tropicale, une mousse de fruits exotiques sur une génoise, avec des fruits au milieu.

Fermeture : dimanche après-midi et lundi.

Site : www.la-fournee-daugustine-angerville.com

**Retrouvez toutes ces infos
et bien d'autres sur :**
www.lespapillesd'or.fr



TOUS AU NUMÉRIQUE

La France passe à la télé tout numérique entre 2009 et 2011. Les informations sur les modalités de ce passage sont disponibles sur le site www.tousaunumerique.fr ou au 0 970 818 818 (prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).



La télé numérique... de quoi s'agit-il ?

Le passage à la télé tout numérique est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/ Arte et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

En France, ce passage se fait progressivement, [région par région](#). Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011.

La télévision numérique existe déjà sur le territoire français depuis plusieurs années. Elle est accessible par le satellite, le câble, l'ADSL, la fibre optique ou encore via la TNT lancée en 2005. Le remplacement de la diffusion hertzienne analogique par une diffusion hertzienne entièrement numérique, permet d'accroître et d'améliorer la couverture TNT sur le territoire et ainsi d'offrir à tous les foyers un accès plus aisé à la télévision numérique.

Que dois-je faire ?

Pour passer au tout numérique : À Angerville, le passage au tout numérique s'effectuera le :

• 8 mars 2011 si votre antenne pointe vers Paris

Si, après cette date, TOUS vos postes recevant aujourd'hui la télé hertzienne avec une antenne râteau ne sont pas adaptés, ils ne recevront plus la télévision.

Comment passer à la télé numérique?

Choisir son mode de réception.

Il existe différents modes de réception de la télévision numérique : avec une antenne râteau ou une antenne intérieure, une parabole, une box ADSL, le câble ou encore la fibre optique.

	Pour recevoir le bouquet TNT gratuit	Pour recevoir + de chaînes par abonnement
<p>Avec une antenne râteau ou intérieure</p>	<p>Un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent pour recevoir les 18 chaînes gratuites.</p>	<p>LES CHAINES CANAL+ TNTtop TV NUMERIC</p>
<p>Avec une parabole</p>	<ul style="list-style-type: none"> orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur: TNT SAT orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur: FRANSAT 	<p>LES CHAINES CANAL+ CANALSAT BiS orange</p>
<p>Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique</p>	<p>Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement.</p>	<p>SFR neufbox Bbox free DARTY BOX orange Alice numericable Vialis</p>
<p>Certains immeubles* sont raccordés à un réseau dans le cadre d'un accord collectif avec un opérateur.</p>	<p>Si votre immeuble est raccordé au réseau câblé ou à la fibre optique et fait l'objet d'un accord collectif, les chaînes gratuites de la TNT sont déjà accessibles sans abonnement avec un décodeur adapté. Pour le câble, elles seront progressivement accessibles avec un adaptateur TNT.</p>	

Votre choix va en partie dépendre de votre lieu d'habitation et des conditions de réception exactes qui sont les vôtres. Résidez-vous dans une zone couverte par la TNT ? Êtes-vous éligible à l'ADSL ? Votre immeuble ou quartier est-il relié à un réseau câblé ? Quelle est la nature de votre antenne ?

En fonction de vos réponses et du mode de réception que vous privilégiez, le choix est résumé dans le tableau à la page précédente. Libre à vous ensuite, d'opter pour une offre de télévision avec ou sans abonnement.

Pour permettre à tous les foyers d'avoir accès gratuitement à la télévision numérique, le CSA déploie depuis mars 2005 la TNT sur le territoire français avec pour objectif de couvrir, conformément à la loi, au niveau national, 95% de la population le 30 novembre 2011 contre 88% aujourd'hui, et au niveau départemental, 91% de la population. Pour cela des émetteurs TNT supplémentaires vont être progressivement mis en service par le CSA.

Il restera néanmoins quelques zones peu peuplées, excentrées ou montagneuses, dans lesquelles il ne sera pas possible de recevoir la télévision numérique avec une antenne râteau.

Pour les personnes habitant dans ces zones non couvertes par la TNT il est possible de recevoir gratuitement les chaînes de la TNT par satellite en choisissant un des deux bouquets gratuits existants : [Fransat](#) ou [TNT Sat](#). Les décrochages de France 3 propres à chaque région sont diffusés sur TNT Sat et le seront également sur Fransat à partir de la fin octobre.

Avec une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Si vous recevez actuellement, sur un poste au moins, les 6 chaînes de télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure, vous devrez vérifier si votre installation permet de recevoir la TNT et, si nécessaire, l'adapter.

Si trois mois avant la date de passage à la télé tout numérique dans votre région, vous voyez défiler

un bandeau d'information sur certains ou tous vos postes, vous devez obligatoirement les adapter pour recevoir la télévision numérique.

Comment vous équiper ?

- Vous n'êtes pas obligé de changer de poste de télévision. Il suffit de raccorder chacun des postes concernés à un adaptateur TNT (ou un décodeur dans le cas d'une souscription à une offre payante). Tous les postes vendus depuis mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Tous les postes vendus depuis 1981 sont munis d'une prise PériTel permettant d'y brancher un adaptateur TNT ou un décodeur.
- Pour regarder une chaîne et en même temps enregistrer une autre, vous devez avoir 2 tuners (soit un adaptateur double tuner, soit une TV TNT Intégrée + un adaptateur simple tuner).
- Un équipement HD (Haute Définition) n'est pas nécessaire pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT car elles sont toutes diffusées en SD (définition numérique standard). Toutefois, l'offre gratuite comprend quelques chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte). Pour recevoir les chaînes HD, il faut vous équiper d'une installation entièrement HD (Télé, adaptateur, câble HDMI). Les adaptateurs HD peuvent lire les signaux SD, mais l'inverse n'est pas vrai.
- Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1er décembre 2008 ont tous un adaptateur TNT HD intégré. Si votre télé HD est plus ancienne, il vous sera peut-être nécessaire de compléter votre équipement d'un adaptateur TNT HD indépendant.
- Méfiez-vous des démarcheurs à domicile, ne cédez pas aux vendeurs trop pressés. En cas de doute, contactez notre [centre d'appels](#) au :

0970 818 818

TOUS AU NUMÉRIQUE

Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective ?

- L'antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Sinon, votre installation ne fonctionnera pas. Si vos voisins reçoivent déjà la TNT par l'antenne collective, votre immeuble ou votre lotissement est déjà prêt pour le numérique.
- Si vous ne le savez pas, avant de vous équiper, contactez votre syndic ou le gestionnaire de votre immeuble pour vérifier s'il est déjà équipé ou si des travaux d'adaptation sont en cours de réalisation. Tous les bailleurs sont mobilisés sur le sujet pour faire effectuer, si besoin, les travaux nécessaires. Vous pourrez vous équiper dès que votre immeuble sera numérisé.
- Votre gestionnaire doit effectuer les travaux nécessaires. En effet, offrir l'accès aux services audiovisuels est une obligation légale pour tous les gestionnaires ou syndics d'immeubles (loi de 1966, dite du « droit à l'antenne »). L'adaptation de l'antenne collective de l'immeuble à la distribution de signaux numériques est un sujet qui doit être obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale des résidents dans les régions concernées par le passage au numérique.
- Si l'antenne collective ne lui fournit pas le signal

dans de bonnes conditions, tout résident est autorisé à installer sa propre antenne.

Vous habitez une maison ?

- Si vous recevez aujourd'hui correctement les chaînes analogiques hertziennes, il est peu probable que vous rencontriez des problèmes.
- Il peut être néanmoins parfois nécessaire de réorienter ou de changer d'antenne.
- Dans les zones où le signal reçu est puissant, il est aussi possible d'utiliser une antenne intérieure.

Comment mettre en marche la TNT ?

- Allumez votre téléviseur et votre adaptateur. Ce dernier s'allume et se connecte automatiquement à votre télé. Si ce n'est pas le cas, appuyez sur la touche AV ou Ext1 de la télécommande du téléviseur.
- Cherchez les canaux des chaînes. Selon les fabricants, les termes utilisés sont réglages, balayage, recherche des canaux, rescan, réinitialisation ou réinstallation.
- La recherche et la mémorisation des chaînes numériques se font avec

la télécommande de votre adaptateur TNT ou celle de votre téléviseur s'il dispose d'un adaptateur intégré.

- La séquence à suivre est la suivante : touche Menu / Installation (setup) / Mémorisation Auto (ou update ou scan).



Plus d'infos sur
www.tousaunumerique.fr



AMICALE BOULISTE ANGERVILLOISE



L'amicale termine sa première année d'existence sur un bilan plus que positif : Pour notre première participation aux concours «cantonaux» de l'APPEL (Association des Pétanqueurs d'Eure et Loire) nous arrivons certes avant-derniers mais avec la satisfaction d'avoir remporté plus de victoires que certains clubs de plus de 10 ans nos aînés ! De quoi finir plus qu'honorablement l'année ! Une grande nouveauté de plus, pour 2011.

L'amicale est affiliée à la fédération nationale de pétanque ! En plus des concours «cantonaux» de 2011 (environ 72), vous pouvez avoir accès à tous les concours nationaux, y compris les célèbres

concours marseillais qui peuvent réunir plus de 2500 équipes !!! Du concours amical au concours national, toutes les options s'offrent donc à vous sur simple prise de licence auprès de l'A.B.A. Amis bouliste, n'hésitez donc plus à venir nous rejoindre !!!

**Pour toute information,
vous pouvez nous contacter
au 06 63 12 85 56 ou par mail à
l'adresse : petanque.angerville@free.fr**

Nous vous invitons également à visiter
notre site internet à cette adresse :
<http://petanque.angerville.free.fr>
et ainsi vivre en direct la vie de l'amicale.



ANGERVILLE BILLARD CLUB

La saison bat déjà son plein, au niveau résultat individuel suite au premier tournoi dans quasiment tous les modes de jeu bon comportement d'ensemble de nos compétiteurs. Au challenge par équipes, à deux journées de la fin, nous sommes en position de nous qualifier pour les phases finales de ligue.

Le 19 décembre a eu lieu à Angerville le premier tournoi jeunes de la saison, quatorze jeunes étaient présents dont huit d'Angerville. Nous remercions la municipalité pour l'agrandissement de la salle qui nous a permis d'installer notre quatrième billard en attendant la fin des travaux de rénovation de l'ancienne (faux plafond, sol et changement des fenêtres) pour installer le cinquième utile pour les jeunes.

N'hésitez pas venir découvrir et pratiquer ce sport avec nous.

**Pour tous
renseignements :
Carl DELACHAUME
Tél. 06 88 07 61 13**

Salle de billard
à partir de 18h00
ou 01 64 95 39 13



ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERVILLE



Notre Trésorière, Huguette Rabier, est partie pour un poste plus Haut d'où elle veillera sur nous.

Nous la garderons toujours dans nos cœurs.

Au revoir, Huguette !

• Exposition à la Salle St Paul sur le thème :

«L'Ecole de jadis et d'aujourd'hui»

Du 22 au 30 janvier 2011, tous les après-midi, de 15h00 à 18h00, vous pourrez visiter cette exposition qui vous rappellera vos années d'écoliers.

Du tableau noir à l'ordinateur ; et un concours de dictée.

Entrée gratuite.

• Le 22^e Salon d'Art

aura lieu du 2 au 9 avril 2011.

Pour les artistes voulant exposer, demandez le règlement au 01 64 95 30 24.



BIBLIOTHÈQUE D'ANGERVILLE

PROCHAINES DATES DE L'HEURE DU CONTE :

- Mardi 11 Janvier
- Mercredi 9 Février
- Mardi 15 Mars
- Mercredi 6 Avril à 15h00 toujours.

De plus, le prochain concours de dessin-peinture aura lieu en Mai avec dépôt des oeuvres durant tout le mois d'Avril.

Le thème sera «**Les fauves**» comme déjà annoncé.





C. E. A. C. A. COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ANGERVILLE

COMMÉMORATION DU 65^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU 8 MAI 1945

L'année 2010 restera marquée par la commémoration exceptionnelle du 65^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945 qui mettait fin à la Seconde Guerre Mondiale.

Sous la tutelle de la Municipalité la cérémonie se déroula de façon exemplaire avec comme premier élément moteur la Fanfare spécialement renforcée en effectif ce jour-là, suivaient les pompiers précédant les enfants des écoles eux-mêmes devant les 12 drapeaux d'Anciens Combattants venus pour la plus grande partie des communes environnantes.

Le clou de la cérémonie fut la présence de véhicules militaires Américains de l'époque avec des soldats et infirmières en tenue, sans oublier la célèbre

«Traction» des résistants arborant fièrement un drapeau tricolore par une portière.

Le Comité des Fêtes était aussi de la partie avec la réalisation d'une maquette de char Sherman grandeur nature tellement bien réussie qu'elle faisait vraiment illusion.

Après le défilé du cortège dans les rues, avec les stations d'arrêt au Monument aux Gendarmes et au Square du Souvenir les participants à la cérémonie et les spectateurs présents pouvaient visiter à la salle Guy BONIN une exposition d'armements, de mannequins militaires et de maquettes de véhicules et d'avions de l'époque .

La cérémonie se termina bien sur , comme toute commémoration à Angerville , par le traditionnel vin d'honneur offert par la Municipalité .

FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE

NOS DÉCORÉS À LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2010

Belle journée pour notre Comité qui participait à la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945.

Cinq de nos adhérents furent honorés ce jour-là : Robert BENOIST , Jacques LEMESLE et Armand

POTTIER pour la Carte du Combattant avec remise de la Croix du Combattant et de la Médaille Commémorative de la Guerre d'Algérie.

Philippe DUFOUR et Yves JOUBERT pour le diplôme du Titre de Reconnaissance de la Nation avec la Médaille attachée au diplôme.

Félicitations à nos récipiendaires.



**Contact Anciens
Combattants
Angerville :**
Th. BUFFET
Tél. 06 73 71 50 62

CLUB SPORTIF ANGERVILLE-PUSSAY (C. S. A. P.)



Le Club Sportif Angerville-Pussay aborde l'année 2011, fière de ses 60 ans d'histoire dans le monde du football et dans la vie des deux communes qui l'ont vu naître.

2011, c'est aussi le début d'une nouvelle aventure pour le club phare de l'extrême sud-Essonne, avec la mise en œuvre effective du projet club visant à structurer et dynamiser l'ensemble de l'association, et promouvoir un football de qualité.

Cette nouvelle impulsion donne déjà ses premiers résultats. En effet, l'équipe 1ère est en tête du Championnat de 3ème Division du District d'Eure-et-Loir et vise le retour en 2ème Division dès la saison 2011-2012.

60 ans, c'est aussi l'occasion de faire le point sur son passé pour mieux se projeter dans un avenir footballistique plein de promesses et d'espoir.

Tous les anciens joueurs et dirigeants sont donc conviés à se faire connaître auprès du président André BOIVIN et à participer au 60ème anniversaire du club qui se déroulera le samedi 14 mai 2011 à la salle des fêtes d'Angerville.

Au programme : exposition rétrospective, échanges, convivialité, gastronomie et soirée dansante.

Bonne année sportive à tous !!!

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

• **Loto** : vendredi 11 mars 2011 à 20h30 à la salle des fêtes d'Angerville.

• **Dîner dansant** pour le 60^{ème} anniversaire du CSAP : samedi 14 mai 2011 à la salle des fêtes d'Angerville.

• **Tournoi des Jeunes** : les samedi 25 et dimanche 26 juin 2011 au stade d'Angerville.

Renseignements et inscriptions auprès du président André BOIVIN - Tél. 01.64.95.25.93 - 06.89.57.97.08.

mail : cs.angervillepussay.foot@wanadoo.fr



COMITÉ DES FÊTES D'ANGERVILLE

Le Comité des Fêtes d'Angerville vous souhaite une excellente année 2011!

Fort du succès de sa Bourse aux Jouets (28 nov.) et fier d'avoir contribué aux côtés de nombreux bénévoles à la nouvelle réussite du Téléthon d'Angerville (3,4 et 5 déc.), notre Comité des Fêtes organisait les 11 et 12 décembre son 4ème Marché de Noël à la salle polyvalente Guy Bonin.

Bien rôdée, cette manifestation de saison, préparée depuis plusieurs mois par ses bénévoles, a permis à de nombreux visiteurs de rencontrer plus d'une cinquantaine d'exposants (artisans, métiers de bouche, associations, ...) et de faire le plein d'idées cadeaux, de recettes, de menus ou tout simplement de bons plans déco pour les fêtes.

De nombreuses animations de Noël étaient toujours au rendez-vous avec des promenades en calèche tirée par 2 superbes percherons, des photos inoubliables avec le Père Noël (en exclusivité à Angerville !), des baptêmes de poney et un manège pour enfants. Le public comme les exposants ont pleinement apprécié l'ambiance traditionnellement festive et conviviale de ce Marché de Noël désormais très réputé dans notre région et marque de fabrique du Comité des Fêtes et de ses bénévoles ! Un grand merci à la Municipalité et ses services techniques pour leur aide et aux communes



environnantes pour le prêt de matériel.

Vous venez d'arriver sur Angerville ? Le Comité des Fêtes vous accueille avec plaisir et vous invite à préparer ensemble les animations festives à venir sur la commune. Bénévolat et bonne humeur constituent

les ingrédients d'une fête réussie. Tous les talents sont les bienvenus. Alors n'hésitez pas à vous faire connaître et à nous rejoindre !

Contact et infos :

Françoise Boivin, Présidente
au 01 64 95 25 93

Courriel :
comite-fetes-angerville@laposte.net

Blog : comitefetes91.blogspot.com





CYCLO CLUB D'ANGERVILLE

Les Cyclos vous souhaitent une bonne année 2011 !

Il n'est jamais trop tard pour rejoindre le Cyclo Club d'Angerville... En ce début d'année 2011, l'heure est aux bonnes résolutions. Si vous devez reprendre une activité sportive en douceur, la pratique du vélo au sein du CCA vous donnera sans aucun doute beaucoup de satisfactions.

Sport et convivialité sont aussi la marque de fabrique du club. Après s'être retrouvés en novembre dernier à la salle polyvalente Guy Bonin pour leur traditionnel repas de fin d'année, les membres du Cyclo Club d'Angerville se sont aussi mobilisés pour le 22^e Téléthon en participant activement avec de nombreux autres bénévoles du Collectif «Angerville pour le Téléthon» aux différentes animations du premier week-end de décembre.

Le CCA organisera par ailleurs son prochain grand loto le samedi 22 janvier à 20h30 à la salle polyvalente Guy Bonin. Il y aura de nombreux et superbes lots à gagner. Alors soyez au rendez-vous !

Une réunion d'information avec présentation du calendrier des sorties 2011 sera organisée le 25 février à 20 h 30 au Centre Culturel.

Les sorties du CCA reprendront dans la foulée le 27 février prochain. Les circuits sont organisés sur les nombreuses routes de Beauce et du Gâtinais, essentiellement le week-end

(dimanche matin) et les jours fériés mais aussi les mardis et jeudis (13h30) au départ du Club, rue des écoles (près du Centre Culturel).

Le CCA et ses membres suivent avec beaucoup d'enthousiasme l'Angervillois Tony Gallopin, jeune coureur professionnel chez Cofidis qui n'oublie pas ses débuts au sein de notre club. Le CCA tient également à remercier M. Foucard responsable du Magasin Leclerc Angerville fidèle sponsor du CCA ainsi que la ville d'Angerville pour leur soutien.

Information et contact :

Jacques Drappier (Président) - Tél. 01.64.95.33.86



Les Cyclos et Joël Gallopin, Président du Club d'Honneur du Club (au centre), sur le stand du CCA lors du Forum des associations 2010.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SIMVPB

La rentrée de l'école de musique et de danse était cette année bien dynamique. Les classes de Piano et de Guitare classique affichent complet, celles de Flûte traversière et de Guitare électrique s'étoffent, les cours d'Ensemble remportent un vif succès.

L'école était en concert samedi 18 décembre 2010 à la salle Guy Bonin. Sous la direction de Delphine Ondet, qui est également en charge de l'Harmonie d'Angerville, la classe de trompette a offert un spectacle inhabituel : dix huit trompettistes de tous âges et de tous horizons occupaient le devant de la scène dans un répertoire varié et joyeux.

La danse introduite à l'école élémentaire : dès janvier, des interventions en milieu scolaire, assurées par Cécilia ALAYA, professeur du SIMVPB, commenceront à l'école élémentaire de Méréville.

Le Stage d'Orchestre 2011 est en préparation. Le concert de clôture se déroulera cette année à Angerville. Les

stagiaires viennent des quatre coins d'Ile de France. **Appel est fait à votre générosité et votre sens de l'accueil pour en héberger quelques uns.** Contact au 01 64 95 12 20 dès le 17 janvier...

ECOLE de MUSIQUE et de DANSE du CANTON DE MEREVILLE : Rue Jules Ferry - 91660 Méréville 01 64 95 12 20 - simvpb@wanadoo.fr

Horaires du Secrétariat (hors vacances scolaires)

Lundi et mardi : 15h00 - 19h00

Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Samedi : 10h00 - 13h00 sur rendez-vous.

Prochaines manifestations :

• Les deuxièmes mercredis de chaque mois «L'heure musicale de la bibliothèque» à Chalou Moulineux 16h-17h.

• Samedi 19 mars Concert Ensembles et solistes, en église.

Informations complémentaires au secrétariat.





GROUPE D'UN SOIR

La joyeuse troupe du GROUPE D'UN SOIR vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2011.



Qui dit nouvelle année, dit «NOUVEAU SPECTACLE».
En effet, vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas, **VENDREDI 29 AVRIL 2011.**
Durant cette soirée, vous pourrez revivre l'ambiance festive des années 80, et redécouvrir les «tubes» qui vous ont fait danser.
Réservations à partir du 15 Mars 2011.
A bientôt... «dans un univers de paillettes» !



Le GDS au Musée Grévin.

LES MEGAS P'TITS LOUPS



L'association les mégas p'tits loups est heureuse d'accueillir vos enfants avec leurs assistantes maternelles les 1^{ers} mardis et les 3^{èmes} jeudis de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires) au péri-scolaire où nous créons des activités sur différents thèmes.

Septembre et octobre 2010 :

Automne/Halloween

Novembre et Décembre 2010 : thème sur Noël, création d'étoiles à peindre pour les sapins.

Janvier 2011 : pour le 4 janvier distribution de cadeaux pour les enfants des adhérentes.

Février et Mars : le carnaval.

Avril : sur Pâques.

Mai : la fête des mères.

Juin : la fête des pères.

Retrouvez les infos concernant les mégas p'tits loups sur notre blog

<http://chezlesmegasp-titsloups.over-blog.com/#>

ou contacter M^{me} OMS Brigitte

Tél. 01.60.83.31.27

ou M^{me} FOURMESTRAUX Christelle

Tél: 01.64.58.64.67

MUSIC'HALLES

L'année 2010 s'est achevée ; les Music'Halles remercient le public nombreux qui est venu applaudir la Périchole à la salle Guy Bonin en novembre ; merci aussi à la Municipalité, aux services techniques et au régisseur Pierrick. Il ne reste plus qu'à faire de

nouveaux projets et pour cela, nous serions heureux d'agrandir notre troupe !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Pour tous renseignements : Marinette loos

01 60 80 97 18 ou musichalles91@gmail.com

RANDO SUD ESSONNE



Malgré une météo peu agréable, une seule sortie a été annulée. Notre projet de sortie supplémentaire en semaine s'est concrétisé : désormais, une randonnée a lieu le premier mardi de chaque mois, l'après midi.

Les dates de nos sorties :

- 1^{er} février et 20 février
- 1^{er} mars et 20 mars
- 5 avril et 17 avril
- 3 mai
- 29 mai (en collaboration avec le club de cyclotourisme)
- Un séjour d'une semaine aura lieu à ERQUY du 22 au 28 mai 2011

N'hésitez pas à nous rejoindre et à vous renseigner auprès de Simon BEAUDONNAT ou d' Evelyne PHILIPPON

ANCIENS SAPEURS POMPIERS SUD ESSONNE

Repas de la Saint Valentin organisé par l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers Sud Essonne et Sympathisants le samedi 12 février 2011 à la Salle Polyvalente Guy BONIN à ANGERVILLE (91) à 19h30 animé par l'Orchestre les MENESTRELLS.

Menu :

Kir, entrée, plat principal (coq au vin), fromage sur lit de salade, dessert, café, Vin à discrétion.
Tarif : 32 € - enfant moins de 12 ans : 12 €
Un acompte de 15 € est demandé à l'inscription, places limitées.



Inscriptions :
06 07 04 15 28
ou 01 64 95 43 02

Monsieur Claude DURAND
Président de l'Association

Anciens Sapeurs Pompiers Sud Essonne
Et Sympathisants
6, rue de la Plaine
«Aubray»
91780 MEROBERT
Tél. 01 64 95 43 02 / 06 07 04 15 28
Fax : 01 64 95 17 90
anciens.sapeurs.pompiers@orange.fr



SECOURS CATHOLIQUE

Les bénévoles du secours catholique remercient toutes les personnes pour leur générosité à l'appel de la collecte annuelle soit par les enveloppes, soit par les quêtes à l'église.

L'équipe du Secours Catholique tient ses permanences les 1^{er} et 3^{ème} Jeudis de chaque mois, de 15 heures à 17 heures.

Nous venons en aide aux familles en difficulté passagère ou pour combler un moment de solitude.

HOMMAGE

Toute l'équipe du Secours Catholique tient à rendre un HOMMAGE à notre Huguette RABIER. Elle a été la première bénévole qui depuis de nombreuses années avait mis en œuvre cette association sur la commune.

Sa disponibilité, son dévouement et sa gentillesse étaient appréciés de tous. Elle va nous manquer.

L'équipe d'Angerville



SECOURS POPULAIRE D'ANGERVILLE

ALPHABÉTISATION

Des cours d'alphabétisation ont lieu 4 place de l'Hôtel de Ville tous les lundis et jeudis de 10h00 à 11h30.

Ces cours sont gratuits et s'adressent aux adultes de toutes nationalités.

**Pour tout renseignement, contacter : Françoise BENNAFLA
au 01 64 95 29 37**



TWIRLING CLUB D'ANGERVILLE

Un sport artistique, maniement du baton, gymnastique, expression corporelle !

Le club compte cette année 62 licenciés :
5 Mini-Twirl (3/6 ans), 12 Loisir (à partir de 6 ans sans Compétition), 31 athlètes en compétition et 14 dirigeants.

NOS ESPOIRS REGIONAUX

KOS Charlène et PLOUHINEC Laurène

ECOLE DEPARTEMENTALE

KOS Maude, PAOZINHO Déborah, MOUTIE Flora,
CROISSANT Jordane et CROISSANT Enola.

COMPÉTITIONS 2011

- Critérium (Challenge R. SOURDIN) : 22 janvier 2011 à ANGERVILLE (91)
- Département : 5 et 6 février à CROSNE (91)
- Ligue N1 : 12 et 13 mars 2011
- Ligue N2 : 19 et 20 mars 2011

- Ligue N3 : 02 et 03 avril 2011
- 1/8 de Finale N2 : 09 et 10 avril 2011
- 1/4 de Finale N1 : 23 et 24 avril 2011
- 1/8 de Finale N3 : 30 avril et 1 mai 2011
- 1/4 de Finale N2 : 07 et 08 mai 2011
- 1/2 Finale N1 : 14 et 15 mai 2011
- 1/4 de Finale N3 : 21 et 22 mai 2011
- Finale N2 : 28 et 29 mai 2011
- Finale N1 : 4 et 5 juin 2011
- Finale N3 : 11 et 12 juin 2011
- Gala ELA : 26 juin 2011 à CHILLY MAZARIN (91)
- Gala du club au gymnase d'ANGERVILLE le samedi 25 juin 2011.



Renseignements au 06 74 81 99 28

RECENSEMENT DE LA POPULATION ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **20 janvier au 19 février 2011**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Lucien CHAUMETTE

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2013**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

RECENSEMENT DE LA POPULATION ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE 2011





LE RECENSEMENT CHACUN DE NOUS COMPTE

www.le-recensement-et-moi.fr


À partir du jeudi 20 janvier, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

SUIS-JE CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT CETTE ANNÉE ?
Dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.
Tous les habitants de notre commune sont concernés cette année, du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.
Les personnes vivant dans des communautés (internat, couvent, maison de retraite, etc.) seront recensées du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.
Les personnes sans abri seront quant à elles recensées jeudi 20 et vendredi 21 janvier.

COMMENT PUIS-JE RECONNAÎTRE MON AGENT RECENSEUR ?
Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

LE RECENSEMENT ET MOI :

- 1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.
- 2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.
- 3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.



100 Numéros de téléphone



LA CAF DE L'ESSONNE A CHANGÉ SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

0 810 25 91 10

Contact presse
Laurent Courtois
Tél. 01 60 91 19 76
Fax : 01 60 91 26 78
Courriel :
laurent.courtois @cafevry.cnafmail.fr

Les caisses d'Allocations familiales de la branche Famille de la Sécurité sociale modifient leur offre téléphonique.

Pour la Caf de l'Essonne, le nouveau numéro de téléphone est désormais le
0 810 25 91 10.

La Caf de l'Essonne optimise ainsi la gestion des appels pour ses 186 000 allocataires.

Le service public des Allocations familiales a décidé de faire passer **les appels au coût d'une communication locale**, avec un **numéro de type 0 810** (au lieu de 0 820 jusqu'à aujourd'hui), à partir d'un téléphone fixe, **soit 0,078 euro la première minute, puis 0,014 euro/min en heure creuse et 0,028 euro/min en heure pleine** (contre 0,112 euro les 56 premières secondes puis 0,09 euro/min précédemment).

Cette baisse de la tarification représente **un investissement important en faveur des allocataires.**

Elle répond à un engagement de la Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) mais aussi à la demande des associations d'usagers.

En pratique, le numéro à composer pour joindre la Caf de l'Essonne est :
0 810 25 91 10

Le serveur vocal national (renseignements généraux sur les prestations) est également modifié :
0 810 29 29 29.

Avec le **0 810 25 91 10**, l'allocataire peut toujours obtenir des **informations générales** pour bénéficier d'une aide de la Caf.

Renseignements sur le site www.caf.fr



LA CAF DE L'ESSONNE ACCOMPAGNE LES ASSISTANTES MATERNELLES

Contact presse
Laurent Courtois
Tél. 01 60 91 19 76
Fax : 01 60 91 26 78
Courriel :
laurent.courtois @cafevry.cnafmail.fr

La caisse d'Allocations familiales de l'Essonne s'engage auprès des assistant(e)s maternel(le)s, notamment grâce à plusieurs dispositifs.

La prime à l'installation, en place depuis décembre 2009, est versée une seule fois aux assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre de l'agrément. Elle s'accompagne de la signature d'une convention d'engagements réciproques.

Le prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2010. Il s'agit d'un prêt à taux zéro remboursable sur 10 ans maximum dont le montant peut atteindre 10 000 euros.

Pour en bénéficier, il faut être en demande, en renouvellement ou en extension d'agrément. Il concerne **les travaux effectués au domicile liés à l'activité professionnelle**, en particulier ceux destinés à améliorer la sécurité des enfants accueillis ou à transformer le logement.

La Caf de l'Essonne accompagne également les assistant(e)s maternel(le)s, notamment avec le site **mon-enfant.fr**. Lancé par les Allocations familiales, il facilite la mise en relation des parents avec les assistant(e)s maternel(le)s qui ont accepté d'y être référencé(e)s. En 2009, la Caf a versé le complément mode de garde pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou l'Aide à la famille pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) (Afeama) à 11 891 familles. Ce site valorise cette profession dans une page dédiée de la rubrique « métiers ».

Le département de l'Essonne compte **plus de cinquante relais d'assistant(e)s maternel(le)s (Ram)** financés en partie par la Caf, qui leur a versé en 2009 plus de 900 000 euros. Ces Ram soutiennent et accompagnent 8 238 assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s pour 20 365 places offertes.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter les sites :

- www.mon-enfant.fr
- www.caf.fr

15 MESURES POUR SIMPLIFIER LA VIE DES FRANÇAIS

Pour les particuliers :

- Permettre aux citoyens de s'inscrire sur les listes électorales par Internet
- Permettre à tous les jeunes Français âgés de 16 ans de réaliser par Internet les démarches liées au recensement citoyen
- Pouvoir déclarer la perte de ses papiers d'identité et demander à terme leur renouvellement en une seule démarche
- Lors du décès d'un proche, éviter à la famille d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations
- Simplifier l'ouverture et le renouvellement des droits pour les personnes handicapées.

Pour les entreprises :

- Permettre aux entreprises retenues dans le cadre d'un marché public d'obtenir une attestation fiscale dématérialisée
- Simplifier la déclaration préalable à l'embauche et expérimenter la déclaration simplifiée par téléphone
- Faciliter le transfert de siège social d'une entreprise grâce à un dossier plus simple et une procédure en ligne
- Simplifier la vie de l'entrepreneur, de la création aux

premiers mois d'activité de l'entreprise, grâce à un plan d'action de 10 mesures

- Eviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations de base (chiffre d'affaires, effectifs, etc.) aux administrations.

Pour les collectivités :

- Supprimer à terme les demandes de copie ou d'extrait d'acte d'état civil, et les remplacer par un échange d'informations sécurisé entre les communes et les administrations
- Dématérialiser les procédures d'urbanisme, en commençant par la déclaration d'intention d'aliéner, pour simplifier les démarches lors des transactions immobilières.

Pour les associations :

- Eviter aux associations d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à chaque demande d'agrément
- Permettre aux associations de déposer en ligne leurs dossiers de demandes de subventions.

Pour tous les usagers :

- Améliorer le traitement des réclamations.

Mon.service-public.fr : un seul compte, des services personnalisés

Mon.service-public.fr constitue une nouvelle étape dans le développement de l'administration électronique. Il permet à l'utilisateur de gérer de façon individualisée l'ensemble de ses relations avec les services publics et fournit un accès cohérent à l'offre croissante de services en ligne proposés par l'administration.

Développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), Mon.service-public.fr est accessible depuis le portail de l'administration française Service-public.fr, opéré par la Documentation française. Il est conçu pour garantir la confidentialité des informations personnelles et simplifier l'accès aux services publics en ligne dans le respect des libertés individuelles.

• Un compte unique pour les démarches en ligne

Mon.service-public.fr offre à l'utilisateur un compte unique, véritable **sésame sécurisé**, pour pouvoir effectuer en toute confiance ses démarches administratives en ligne. Plus besoin de retenir systématiquement tous les mots de passe : parmi les

services offerts par les partenaires de Mon.service-public.fr, l'utilisateur choisit ceux auxquels il veut accéder via son compte unique.

• Un suivi facile des démarches

Mon.service-public.fr offre à l'utilisateur **une vision d'ensemble de ses démarches administratives en cours** : à travers un seul site fédérateur, il peut suivre le déroulement des démarches engagées auprès des administrations. S'il souhaite une information en temps réel, il peut recevoir par courriel ou par SMS des alertes l'informant de l'état de traitement d'une démarche ou d'un dossier

• Des informations sur mesure

Mon.service-public.fr propose aux utilisateurs des **informations sur mesure**, en offrant la possibilité de mémoriser des fiches pratiques sur les droits et démarches. Il permet aussi de sélectionner ses contacts administratifs en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir des renseignements sur les organismes publics d'un secteur donné.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

mon.
Service-Public.fr

Le compte personnel des démarches en ligne

• Un espace confidentiel de stockage

En créant un compte, l'utilisateur dispose d'un **espace confidentiel de stockage**. Il peut y garder en toute confiance les pièces justificatives dématérialisées échangées avec l'administration, et y enregistrer une fois pour toutes ses données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires en ligne.

Accès unifié aux services en ligne, vision d'ensemble des démarches en cours, informations sur mesure, espace confidentiel... Avec Mon.service-public.fr, l'utilisateur gère à tout moment, à distance et de manière personnalisée, sa relation avec les services publics.

Les services en ligne déjà accessibles Une offre de services qui s'élargit régulièrement

Mon.service-public.fr repose sur un **partenariat avec les organismes de la sphère publique** qui raccordent leurs services en ligne au dispositif. L'éventail de services offerts aux usagers s'enrichit ainsi progressivement, à mesure que le réseau des partenaires s'agrandit. À l'issue de la première année de fonctionnement, ce réseau comprendra **une quinzaine de partenaires**, appartenant principalement à la sphère sociale, ainsi que quelques collectivités territoriales.

ZOOM SUR UN NOUVEAU SERVICE : CHANGEMENT DE NOM D'USAGE

ARGENT	DEMARCHES PAPIERS	ETRANGER, EUROPE	FAMILLE, LOISIRS	JUSTICE	LOGEMENT, TRANSPORT	SOCIAL, SANTÉ	TRAVAIL, EMPLOI
ARGENT <ul style="list-style-type: none">ImpôtsGénéralisationAssuranceBanque...	DEMARCHES PAPIERS <ul style="list-style-type: none">PasseportCarte d'identitéÉtat civilElections...	ETRANGER, EUROPE <ul style="list-style-type: none">Droit au travailNationalité françaiseRegroupement familialFrançais en Europe...	FAMILLE, LOISIRS <ul style="list-style-type: none">ÉcolePAGEDéclaration, suspensionVacances...	JUSTICE <ul style="list-style-type: none">VictimesSalaire de la justiceCondamnationCoût de justice...	LOGEMENT, TRANSPORT <ul style="list-style-type: none">LocationConsignationCarte grisePermis de conduire...	SOCIAL, SANTÉ <ul style="list-style-type: none">RMISécurité socialePrendre rendez-vousHandicap...	TRAVAIL, EMPLOI <ul style="list-style-type: none">FormationContrat de travailFinancement, aide au jobRecherche...

Dans le cadre de la simplification des démarches liées aux formalités d'état civil, un nouveau service en ligne a été développé par la DGME pour déclarer un changement de nom d'usage (à la suite d'un mariage, d'une adoption...). Accessible depuis Mon.service-public.fr, il permet à l'utilisateur, en une seule démarche, d'informer simultanément plusieurs organismes publics.

Vie publique/Modernisation



mon.
Service-Public.fr

Le compte personnel des démarches en ligne

Découvrez ci-dessous les démarches que vous pouvez réaliser sur mon.service-public.fr



> Déclaration de changement de coordonnées

Ce service vous permet de déclarer un changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse courriel) à plusieurs organismes (administrations, fournisseurs d'énergie, opérateurs de santé).



> Demande d'inscription sur les listes électorales

Ce service vous permet de transmettre à la commune de votre lieu de résidence une demande d'inscription sur les listes électorales.



> Recensement citoyen obligatoire

Toute personne de nationalité française doit, entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois, suivant se recenser. Remarque : Les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.



> Déclaration de changement de nom

Ce service vous permet de déclarer à plusieurs organismes de votre choix votre changement de nom d'usage suite à un mariage ou à un divorce.



> Déclaration de perte et renouvellement de papier

Ce service vous permet de pré-remplir les formulaires de déclaration de perte et de demande de renouvellement de plusieurs documents. Remarque : il ne permet pas de remplir les déclarations de vol.



> Services en ligne des Allocations Familiales

Espace «Mon compte» : votre dossier, votre situation, vos démarches à la Caf.



> Services en ligne de l'Assurance Maladie

Ouvrez votre compte sur ameli.fr et bénéficiez de nos services en ligne : suivi en temps réel des remboursements, commande d'attestations, ... C'est rapide, simple et pratique !



> Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Vous voulez employer des salariés occupant un emploi entrant dans le champ des services à la personne, le site internet du Chèque Emploi Service Universel (CESU) vous est destiné.



> Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Vous êtes employeur, d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde d'enfant à domicile dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (la Paje), le site Pajemploi vous est destiné.



> Services en ligne de l'Assurance Retraite

Vous êtes retraité ou futur retraité du régime général de la Sécurité sociale. Retrouvez des informations personnalisées sur votre dossier, vos derniers paiements, le montant à vérifier sur votre déclaration d'impôts.



> Services en ligne de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Vous êtes assuré à la MSA. Pour vos prestations santé, famille, retraite, action sociale ou vos démarches quotidiennes auprès de la MSA, accédez à tous vos services en ligne sur votre espace privé... Comme vous le voulez, quand vous le voulez !



> Déclaration de mini moto ou de mini quad

Ce service vous permet de déclarer l'acquisition (ou de modifier une précédente déclaration d'acquisition) d'une mini moto, d'un mini quad ou de tout autre cyclomoteur, motocyclette, tricycle à moteur ou quadricycle à moteur.



> Services en ligne de la Caisse des Dépôts Retraites

Vous êtes cotisants ou retraités CNRACL, IRCANTEC, FSPOEIE, Retraite des Mines, RAFP : consultez vos informations personnelles sur votre espace privé sécurisé : vos droits à la retraite, vos paiements, le montant sur votre déclaration d'impôt.

TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL : POINT DE SITUATION

Internet et droits d'auteur : la Hadopi lance la «réponse graduée» contre le téléchargement illégal

La loi qui organise la lutte contre le téléchargement illégal sur internet est entrée véritablement en application au mois d'octobre 2010 avec l'ouverture par la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) de la procédure de «réponse graduée». C'est l'aboutissement d'un processus conduit par les pouvoirs publics depuis 2006, toujours accompagné d'une vive polémique.

La législation

Le texte qui organise la riposte au piratage des œuvres sur Internet est la loi du 2 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, plus communément appelée "loi Création et Internet" ou "loi Hadopi" (du nom de l'organisme de contrôle qu'elle met en place).

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur l'Internet est en effet le cœur du dispositif institué par cette loi. Cet organisme se voit investi de trois types de mission :

- promouvoir le **développement de l'offre légale** et observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur Internet
- protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leur sont attachés (**lutte contre le piratage**)
- réguler l'**usage des mesures techniques de protection** (les "DRM" pour Digital Rights Management ou gestion des droits numériques) destinées à empêcher ou à limiter les utilisations d'œuvres non autorisées par le titulaire d'un droit.

Cette Haute Autorité est constituée de deux organes :

- le **Collège**, organe dirigeant de la Haute Autorité, composé de neuf membres nommés par le Conseil d'État, la Cour des comptes, la Cour de cassation, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, ainsi que de personnalités qualifiées nommées par différents ministères, par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Il est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des missions de la Hadopi, à l'exception de celles

spécialement dévolues à la Commission de protection des droits (notamment la réponse graduée). Il lui revient ainsi d'encourager le développement de l'offre légale, l'utilisation des moyens de sécurisation et l'interopérabilité des mesures techniques, ainsi que de garantir le bénéfice des exceptions.

- la **Commission de protection des droits**, composée de trois hauts magistrats (un membre du Conseil d'État, un membre de la Cour de Cassation et un membre de la Cour des comptes), est essentiellement chargée de la mise en œuvre du mécanisme d'avertissement des internautes dont l'accès à Internet a été utilisé pour la circulation illicite d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin ("la réponse graduée").



Parmi toutes ces missions, celle qui a suscité le plus de polémiques est celle qui a trait à la lutte contre le piratage, dévolue à la Commission de protection des droits. La loi organise cette "lutte" en se fondant sur l'essentiel d'un accord interprofessionnel conclu le 23 novembre 2007 entre les pouvoirs publics, les représentants des « ayants droit de l'audiovisuel, du cinéma et de la musique » et les fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Cet accord reprend lui-même l'essentiel des préconisations de la mission confiée à Denis Olivennes sur la lutte contre le téléchargement illicite et le développement des offres légales d'œuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques.

La réponse graduée, une procédure en trois temps

La réponse graduée vise à dissuader l'internaute de continuer le téléchargement ou l'échange illégal d'œuvres protégées par des droits, avant de mettre en place, si nécessaire, des mesures répressives. Présentée par la Haute Autorité comme un « dispositif de sensibilisation progressif et pédagogique de l'abonné » « pour garantir le respect du droit d'auteur », la réponse graduée comporte trois étapes :

TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL : POINT DE SITUATION

- d'abord un **courrier électronique** est envoyé à l'abonné sur le poste duquel des téléchargements ou des mises à disposition illicites de fichiers ont été constatés. Ce courrier électronique recommande à l'internaute de mettre un terme aux activités illicites qui ont lieu à partir de son poste et lui demande de le sécuriser.

- un **deuxième courrier électronique**

est envoyé, ainsi qu'une lettre recommandée, si une récidive est constatée dans les six mois.

- si dans un délai d'un an suivant l'envoi de la 2^{ème} recommandation, une nouvelle infraction est commise, la Commission de protection des droits informe l'abonné par lettre recommandée que ces faits sont susceptibles de **poursuites pénales**. La Haute Autorité décidera, au cas par cas, de transmettre ou non le dossier au Parquet en fonction des faits reprochés (quantité et régularité des téléchargements notamment). Dans une première version de la loi, la Hadopi pouvait elle-même décider de la sanction, notamment de la fermeture de la connexion Internet. Censurée par le Conseil constitutionnel, cette disposition a été supprimée et une nouvelle loi (loi du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet) dispose que **seul le juge pourra prononcer des sanctions**.

L'application, un système complexe

La Hadopi ne se charge elle-même ni du repérage des internautes en infraction, ni de l'envoi des courriers électroniques qui leur sont destinés.

Le repérage se fait en deux temps :

- **les ayants-droits (en pratique les organisations qui les représentent) collectent les adresses IP** (pour "Internet Protocol") des internautes procédant à des téléchargements illégaux. Ces adresses IP ne sont que des numéros attribués à chaque appareil participant au réseau, elles ne

sont pas directement associées à un utilisateur. Seuls les fournisseurs d'accès à Internet peuvent établir les coordonnées de la personne ayant souscrit un abonnement pour l'appareil désigné par l'adresse IP (ce qui ne désigne pas la personne qui a procédé sur cet appareil à ces téléchargements).

- **les fournisseurs d'accès à Internet** doivent se charger de faire le rapport entre une adresse IP repérée et un de leurs clients et ce sont eux qui doivent lui faire parvenir les courriers électroniques prévus par la procédure. L'abonné à Internet est de fait considéré comme responsable de sa connexion, d'où la recommandation qui lui est faite de la sécuriser pour qu'elle ne puisse pas être utilisée sans son autorisation.

L'ensemble des connexions du réseau ne peut évidemment pas être en permanence surveillé.

Les représentants des ayants droits dans le domaine de la musique et du cinéma établissent donc une liste d'œuvres (régulièrement mise à jour) dont il faudra surveiller le téléchargement, essentiellement sur les réseaux P2P (pour "peer-to-peer" ou "pair à pair") qui permettent à plusieurs ordinateurs de communiquer simultanément entre eux et donc d'échanger des fichiers.

Le repérage technique des adresses IP est assuré par des sociétés privées. Une seule pour le moment a été désignée par les représentants des ayants-droits, la société Trident Media Guard (TMG). Les œuvres signalées par les représentants des ayants droits font l'objet d'un suivi automatisé assuré par cette société et les adresses collectées sont renvoyées aux organismes représentant les ayants droits qui, après vérification, doivent les transmettre à l'Hadopi. Cinq organismes ont reçu l'aval de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour collecter ces adresses IP : quatre pour les œuvres musicales (la Sacem, la SSCP, la SDRM et la SPPF) et un pour les films (l'Alpa).

Vie publique/Modernisation

TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL : POINT DE SITUATION

L'Hadopi transmet ensuite ces adresses IP aux fournisseurs d'accès à Internet qui sont seuls en mesure d'établir les coordonnées des abonnés correspondants pour permettre l'envoi des courriers (courriers électroniques, puis lettres recommandées).

Des interrogations sur l'efficacité du système

La **fiabilité des procédures automatiques** mises en place doit être confirmée.

La capacité de la Hadopi à faire face à la **quantité d'informations** qu'elle sera amenée à recevoir constitue une autre interrogation : ce sont, selon ses prévisions, environ 50 000 adresses IP qu'elle pourrait avoir à traiter chaque jour et le nombre de courriers qui pourraient être adressés quotidiennement aux internautes suspects de piratage pourrait atteindre 10 000. Or, pour le moment, les moyens mis à sa disposition, surtout sur le plan humain, semblent encore légers.

La collaboration de l'ensemble des acteurs de la chaîne est une autre nécessité. Sur ce plan, **des réticences ont déjà pu être constatées du côté des fournisseurs d'accès à Internet**. D'abord il ne leur apparaît pas commercialement valorisant d'assumer une forme de police des connexions, alors qu'ils promeuvent des débits de plus en plus rapides dont la principale utilité est de favoriser le téléchargement. De plus, ils mettent en avant le coût et la difficulté technique des opérations qui leur sont demandées. En effet une adresse IP ne correspond pas automatiquement à un abonné : beaucoup de ces adresses ne sont pas fixes mais sont attribuées de façon "dynamique" pour un temps déterminé à un appareil connecté en fonction des adresses disponibles à ce moment. Pour retrouver l'abonné concerné, il faut donc mettre en place un système de repérage dans le temps (c'est la raison pour laquelle les adresses IP transmises aux opérateurs doivent être accompagnées d'un horodatage. L'envoi des courriers représente également un coût, de même que la mise en place de systèmes permettant la coupure de la connexion Internet en préservant la liaison téléphonique souvent associée. Ils réclament donc la mise en place d'un système d'indemnisation.

Une autre question est posée par la **multiplication des méthodes permettant le téléchargement**. De nouveaux procédés sont régulièrement proposés pour éviter la surveillance de la Haute Autorité : soit en piratant des connexions grâce au wi-fi notamment, soit en masquant l'adresse IP, soit en captant du «streaming» (œuvres diffusées en flux sur Internet et enregistrées en «direct»), soit en s'abonnant à des hébergeurs souvent situés à l'étranger, etc.

Enfin certains considèrent que **l'offre actuelle de téléchargements légaux est à la fois trop faible et trop chère** pour que de nombreux internautes (notamment les jeunes, forts consommateurs de musique et de vidéos) ne soient pas amenés à se tourner vers d'autres sources plus à leur portée, même illégales.

Encore des interrogations pour les libertés

Bien que le juge soit désormais le seul susceptible de prononcer des sanctions, plusieurs associations d'internautes et de consommateurs continuent de considérer que la mise en œuvre des procédures de réponse graduée comporte certains risques pour les libertés. Les sujets d'inquiétudes évoqués portent notamment sur :

- la protection des données personnelles collectées
- l'automatisme de la surveillance qui la rend difficilement contrôlable
- une logique qui jouerait largement sur l'intimidation en l'absence de capacité de réponse des internautes
- l'efficacité des logiciels de sécurisation dont l'installation pourra être obligatoire et la crainte qu'ils n'intègrent des systèmes de surveillance non contrôlés par l'internaute.

Retrouvez toutes
ces informations
sur le site
www.vie-publique.fr

ACCIDENTS DOMESTIQUES, LES ADULTES AUSSI...

ET SI NOUS PRENIONS TOUS DE BONNES RÉOLUTIONS POUR 2011 ?

Les accidents de la vie courante sont très fréquents et touchent tout particulièrement les personnes âgées. A tel point qu'ils constituent la troisième cause de décès chez l'adulte, après les maladies cardiovasculaires et les cancers. Et pourtant, beaucoup seraient évitables si les règles élémentaires de sécurité étaient mieux respectées.

- **Les chutes** : les personnes âgées sont les plus touchées
- **Les brûlures** : attention au barbecue
- **Les blessures** : attention aux bricoleurs du dimanche
- **Les intoxications accidentelles** : évitez l'automédication systématique
- **Les noyades** : respectez les règles de sécurité

Chaque année, plus de 8 millions de personnes en France sont victimes d'accidents de la vie courante. Les personnes âgées sont particulièrement exposées et les conséquences peuvent être graves. C'est ainsi que ces accidents domestiques représentent une des principales causes de décès prématurés, essentiellement chez les personnes de 65 ans et plus. Ils provoquent deux fois plus de victimes que les accidents de la route... Et pourtant, en ayant conscience de ces dangers potentiels, il est facile de prendre des précautions et de faire quelques aménagements de son environnement immédiat.

Les chutes : les personnes âgées sont les plus touchées

Elles représentent l'accident le plus fréquent et se produisent surtout au domicile. Chaque année, près d'une personne sur trois, âgée de plus de 65 ans, est victime d'une chute. Les raisons sont nombreuses : éclairage insuffisant, sol glissant, manque de points d'appui, problèmes de santé (baisse de la vue, troubles de l'équilibre, ostéoporose, malaises...). Très souvent, les chutes se produisent lors de la marche, au cours d'activités ménagères ou du jardinage. Leur gravité tient au risque de traumatisme et de fracture, en particulier celle du col du fémur. La première des mesures

préventives est donc d'aménager son habitat pour le rendre plus sûr.

- Evitez les descentes de lit qui glissent ou les tapis non fixés au sol. Posez des tapis antidérapants dans les escaliers.
- Multipliez les points d'appui, notamment en installant des barres d'appui dans la salle de bain et une rampe d'escalier.
- Mettez un tapis antidérapant au fond de la douche ou de la baignoire.
- Evitez les fils électriques qui traînent, les petits meubles dans les lieux de passage vers la porte ou le téléphone.
- Ajoutez des éclairages.
- Dans la cuisine, rangez à portée de main les ustensiles dont vous vous servez le plus souvent.
- Evitez de monter sur un tabouret, utilisez plutôt un escabeau bien stable.



Les brûlures : attention au barbecue

Elles se produisent souvent pendant les vacances, par exemple à l'occasion d'un barbecue. C'est cependant dans la cuisine que les risques de brûlures restent les plus importants.



- Faites attention aux friteuses et aux projections d'huile bouillante. Ne remplissez pas trop votre autocuiseur.

ACCIDENTS DOMESTIQUES, LES ADULTES AUSSI...

- N'essayez pas d'allumer ou de raviver un barbecue à l'aide d'un liquide inflammable, tel l'alcool.
- Ne touchez jamais une lampe halogène avec les doigts.
- Ne posez jamais un aérosol sur une source de chaleur, comme un radiateur ou des plaques de cuisson. Ne jetez jamais un aérosol, même vide, au feu.
- Faites vérifier votre chaudière à gaz tous les ans.
- Pour prévenir les brûlures par électricité, n'achetez que du matériel électrique certifié NF et vérifiez que les prises sont bien reliées à la terre, si votre installation électrique est postérieure à 1991.

Les blessures : attention aux bricoleurs du dimanche



Le bricolage et le jardinage, sans oublier les activités ménagères, sont souvent à l'origine de plaies ouvertes et autres lésions dues à un mauvais maniement d'outils. Maniez avec précaution les ouvre-boîtes et notamment les ouvre-boîtes électriques. Lorsque vous ouvrez une boîte de conserve, faites très attention au couvercle et jetez-le dès qu'il est détaché. Ne compactez pas la poubelle en appuyant dessus sans vérifier son contenu. Soyez très prudent quand vous utilisez un couteau électrique ou quand vous nettoyez les hélices d'un mixer. Portez des gants de protection pour enlever les morceaux d'une vitre cassée.

Vérifiez que vous êtes bien à jour de votre vaccination anti-tétanique : elle doit dater de moins de dix ans. En cas de plaie profonde, étendue ou située près d'un orifice naturel, sachez qu'il est impératif de consulter votre médecin traitant.

Les intoxications accidentelles : évitez l'automédication systématique

Chez l'adulte, ce sont surtout les médicaments qui peuvent être responsables d'intoxications, par inattention ou, plus regrettable encore, par automédication. Rappelez les médicaments périmés chez votre pharmacien. Ne changez jamais un médicament d'emballage. Respectez la fréquence des prises prescrite par le médecin. Ne buvez jamais un sirop au goulot, le risque est un surdosage. Ne prenez jamais un médicament sur le seul conseil d'un proche. Prenez plutôt avis auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Les noyades : respectez les règles de sécurité

Bien qu'elles concernent majoritairement les enfants, les adultes sont également exposés au risque de noyade



lorsqu'ils ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité, à la mer comme à la piscine. Ne vous baignez jamais seul. Entrez progressivement dans l'eau en particulier s'il fait très chaud ou si l'eau est froide. Évitez de vous baigner après un repas très copieux et/ou si vous avez absorbé une importante quantité d'alcool.

A la plage, ne vous baignez pas en dehors des zones surveillées et des heures de surveillance. Respectez les drapeaux de sécurité : vert (baignade autorisée), orange (baignade surveillée mais dangereuse), rouge : baignade interdite.

MILLEFEUILLE DE FOIE GRAS AUX POIRES



- Pour 6 personnes
- Coût de la recette : € € €
- Niveau de difficulté : ☺ ☺ ☺
- Temps de préparation : 15 mn

Ingrédients :

- 4 poires
- 1 bloc de foie gras mi-cuit
- 1 c. à café rase de graines de cumin
- 1 c. à café rase de cannelle en poudre
- 1 citron
- Fleur de sel
- Poivre au moulin

Accord vin :

- un bonnezeaux (Blanc, Val de Loire)*
- * l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Méthode de préparation :

1. Pressez le jus du citron.
2. Écrasez grossièrement les graines de cumin, puis mélangez-les avec la cannelle en poudre.
3. Lavez soigneusement les poires, et séchez-les.
4. Coupez-les en tranches très fines, puis mettez-les dans un plat, arrosez-les de jus de citron, salez et poivrez.
5. Réservez au frais.
6. Coupez la terrine de foie gras en tranches régulières et pas trop épaisses.
7. Montez les mille feuilles en alternant tranches de foie gras et lamelles de poires.
8. Saupoudrez du mélange d'épices, donnez un tour de poivre, salez légèrement et servez aussitôt

CHAPON AUX POMMES ET AUX MARRONS



- Pour 6 personnes
- Temps de préparation : 35 mn
- Temps de cuisson : 2 h

Accord vin*

- Un côtes de duras (rouge, Sud-Ouest)*
- * l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Ingrédients :

- chapon : 1
- chair à saucisses : 300 g
- marrons au naturel : 1 kg
- pomme : 9
- échalote : 3
- œuf : 1
- beurre : 100 g
- huile d'arachide : 1 c. à soupe
- sucre en poudre : 50 g
- sel, poivre

Méthode de préparation :

1. Pelez et émincez les échalotes.
2. Epluchez une pomme et taillez-la en petits morceaux.
3. Hachez le foie du chapon.
4. Mixez 200 g de marrons. Battez l'œuf.
5. Mélangez le tout dans un saladier avec la chair à saucisse. Salez et poivrez.
6. Préchauffez le four th.7 (210°C).
7. Remplissez le chapon de farce et ficelez-le. 8. Mettez-le dans un plat à four, arrosez-le d'un filet d'huile et parsemez-le de 50 g de beurre. Enfourez et faites cuire 2 heures en l'arrosant régulièrement de son jus de cuisson.
8. Pendant ce temps, lavez soigneusement les pommes et séchez-les. Etêtez-les et évidez-les avec une cuillère à café.
9. Hachez grossièrement 200 g de marrons. Mélangez-les avec le beurre restant et le sucre. Garnissez l'intérieur des pommes de cette farce. Mettez les pommes farcies dans un plat à four, entourez-les du reste de marrons et enfourez. Faites cuire 25 min.
10. Servez le chapon et les pommes farcies dans leur plat de cuisson.

BÛCHETTES SURPRISE «IMPERIAL»



- Pour 6 personnes
- Coût de la recette : €€€
- Niveau de difficulté : ☺☺☺
- Temps de préparation : 30 mn
- Temps de cuisson : 3 mn
- Temps de repos : 4 heures

Ingrédients :

Pour la crème vanille :

- 90 g de préparation pour crème pâtissière IMPERIAL
- 75 cl de lait entier
- 25 cl de crème fraîche
- 120 g de sucre semoule
- 2 œufs
- 6 à 8 crêpes sucrées
- 1 moule à bûche (gouttière) de 30 cl

Pour la crème chocolat :

- 80 g de préparation pour crème pâtissière IMPERIAL
- 75 cl de lait entier
- 25 cl de crème fraîche
- 200 g de chocolat noir tablette à pâtisser
- 100 g de sucre semoule
- 2 œufs
- 6 à 8 crêpes sucrées
- Finition, décor : bonbons et confiseries concassées, céréales enrobées...

Méthode de préparation :

1. A l'aide d'un fouet, délayez la préparation IMPERIAL et les œufs dans la crème froide. Réservez-la.
2. Portez le lait à ébullition. Incorporez le sucre [et le chocolat fondu pour la version chocolat].
3. Verser la préparation dans le lait bouillant. Laissez épaissir le tout sans cesser de remuer pendant environ 3 min.
4. Habillez le moule (préalablement chemisé d'un film alimentaire) avec 2 épaisseurs de crêpes.
5. Versez la crème aux 2/3 du moule.
6. Rabattez la 1^{ère} épaisseur de crêpes, étalez une fine couche de crème. Rabattez la 2^{ème} couche de crêpes.
7. Rabattez le film alimentaire sur la bûche en la serrant bien.
8. Laissez refroidir au réfrigérateur pendant 3 à 4 heures.
9. Démoulez et tranchez la bûche en tronçons de 4 à 5 cm.
10. Décorez les bûchettes selon vos envies : «chapelure» de bonbons aux fruits pour la version vanille ; toffees et caramels pour la version chocolat.



Bon appétit !

Etat civil



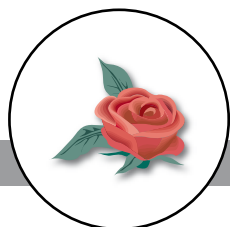
NAISSANCES

Abdelbari BOUREKBA	8 septembre 2010	Enzo GIL	25 octobre 2010
Jules LEITAO-PERRON	9 septembre 2010	Maël GARNIER	26 octobre 2010
Elaïa MYSLIWIEC	10 septembre 2010	Baptiste DEBUSSCHERE-STESIOUK	29 octobre 2010
Nolann DROT	15 septembre 2010	Leïlani LUCAS	2 novembre 2010
Kellya DANIEL-THOMAS	16 septembre 2010	Elyo MENARD	3 novembre 2010
Maëva ALPHONSE	23 septembre 2010	Noé OKOOU	12 novembre 2010
Tiago CHANEZ	27 septembre 2010	Théo ROCHER	15 novembre 2010
Lindsey POIROT-LETSCHER	5 octobre 2010	Keryan BEAURAIN	18 novembre 2010
Ambre HAMMÈS	7 octobre 2010	Lilian PIANT	23 novembre 2010
Anastassia HERMANT	11 octobre 2010	Inaya BOMBAUD BENETEAU	28 novembre 2010
Adrien PASCOA	22 octobre 2010		



MARIAGES

Muhammet AKDAG & Emine ÖZTÜRK	17 septembre 2010	Dominique PAVARD & Anne BIZIEN	18 septembre 2010
Thierry SANTERRE & Catherine ANDRÉ	18 septembre 2010	Nicolas LATOUR & Carine TENEUR	4 décembre 2010



DÉCÈS

René VINDREAU	1 ^{er} octobre 2010	Madeleine LAGHI née SÉJOURNÉ	4 décembre 2010
Catheriene RECH née MENARD	21 octobre 2010	Huguette RABIER	6 décembre 2010
Guy MORCHOISNE	28 octobre 2010		

SUDOKU



3			2			4		
			1	2	3			
		5	6	7				
						7		
6		2				8		
8	3	3	4	4	1			
8	1	6	7					
3			5	8	1			

La grille de jeu est un carré de 9 cases de côté, subdivisé en 9 carrés de 3 par 3 appelés «régions». Le jeu de Sudoku consiste à remplir les cases vides afin que tous les chiffres de 1 à 9 figurent une fois et une seule dans chaque colonne, dans chaque ligne et dans chaque région. En d'autres termes, chaque colonne, chaque ligne et chaque région doit contenir tous les chiffres de 1 à 9.

Une seule solution par grille est possible.

			8			2	5	7
7	2		5					
5		6		7	2			
	5		7	3	6	9		
		2			9		3	1
	9	3			8	7		5
	3	1	6	4			7	
	6		1					4
4		5			7	1	6	

2	1	4	6		8	9		
		8	1	3				
3					4	8		1
		2	4	6			9	
	9	5						6
4			7	9	5		8	
		1	8				5	
5				2		6		8
	3	7	5	1		2	4	

Solutions

3	4	0	8	0	1	2	5	7
7	2	0	5	0	0	0	0	0
5	0	6	0	7	2	0	0	0
0	5	0	7	3	6	9	0	0
0	0	2	0	0	9	0	3	1
9	3	0	0	8	7	0	0	5
0	3	1	6	4	0	0	0	0
0	6	0	0	0	0	0	0	4
4	0	5	0	0	7	1	6	0

0	3	7	5	1	0	2	4	0
5	4	0	3	2	7	0	1	0
0	2	1	8	4	0	3	5	7
4	0	3	7	0	5	1	0	2
7	0	5	2	8	1	4	3	0
1	8	2	4	0	3	7	0	5
3	5	0	0	7	4	0	2	1
0	7	8	1	3	2	5	0	4
2	1	4	0	5	0	0	7	3

Décembre

M	1	Ste Florence	48
J	2	Ste Viviane	
V	3	St François-Xavier	
S	4	Ste Barbara	
D	5	St Gérard	
L	6	St Nicolas	49
M	7	St Ambroise	
M	8	Imm. Concept.	
J	9	St P. Fourier	
V	10	St Romaric	
S	11	St Daniel	
D	12	Ste J.-F. de Chantal	
L	13	Ste Lucie	50
M	14	Ste Odile	
M	15	Ste Ninon	
J	16	Ste Alice	
V	17	St Gaël	
S	18	St Gatien	
D	19	St Urbain	
L	20	St Théophile	51
M	21	HIVER	
M	22	Ste Fr.-Xavière	
J	23	St Armand	
V	24	Ste Adèle	
S	25	Noël	
D	26	Sainte Famille	
L	27	St Jean	52
M	28	Sts Innocents	
M	29	St David	
J	30	St Roger	
V	31	St Sylvestre	

2017 Janvier

S	1	Jour de l'An	
D	2	Épiphanie	
L	3	Ste Geneviève	1
M	4	St Odilon	
M	5	St Édouard	
J	6	St Méline	
V	7	St Raymond	
S	8	St Lucien	
D	9	Ste Alix	
L	10	St Guillaume	2
M	11	St Paulin	
M	12	Ste Tatiana	
J	13	Ste Yvette	
V	14	Ste Nina	
S	15	St Remi	
D	16	St Marcel	
L	17	Ste Roseline	3
M	18	Ste Prisca	
M	19	St Marius	
J	20	St Sébastien	
V	21	Ste Agnès	
S	22	St Vincent	
D	23	St Barnard	
L	24	St Fr. de Sales	4
M	25	Conv. de St Paul	
M	26	Ste Paule	
J	27	Ste Angèle	
V	28	St Th. d'Aquin	
S	29	St Gildas	
D	30	Ste Martine	
L	31	Ste Marcelle	5

Février

M	1	Ste Ella	5
M	2	Présentation	
J	3	St Blaise	
V	4	Ste Véronique	
S	5	Ste Agathe	
D	6	St Gaston	
L	7	Ste Eugénie	6
M	8	Ste Jacqueline	
M	9	Ste Apolline	
J	10	St Arnaud	
V	11	N.-D. de Lourdes	
S	12	St Félix	
D	13	Ste Béatrice	
L	14	St Valentin	7
M	15	St Claude	
M	16	Ste Julienne	
J	17	St Alexis	
V	18	Ste Bernadette	
S	19	St Gabin	
D	20	Ste Aimée	
L	21	St Damien	8
M	22	Ste Isabelle	
M	23	St Lazare	
J	24	St Modeste	
V	25	St Roméo	
S	26	St Nestor	
D	27	Ste Honorine	
L	28	St Romain	9

Mars

M	1	St Aubin	9
M	2	St Charles le Bon	
J	3	St Gwenolé	
V	4	St Casimir	
S	5	Ste Olive	
D	6	Ste Colette/Fête des Gd-Mères	
L	7	Ste Félicité	10
M	8	Mardi-Gras	
M	9	Cendres	
J	10	St Vivien	
V	11	Ste Rosine	
S	12	Ste Justine	
D	13	Carême	
L	14	Ste Mathilde	11
M	15	Ste Louise	
M	16	Ste Bénédicte	
J	17	St Patrick	
V	18	St Cyrille	
S	19	St Joseph	
D	20	PRINTEMPS	
L	21	Ste Clémence	12
M	22	Ste Léa	
M	23	St Victorien	
J	24	Ste Cath. de Suède	
V	25	Annunciation	
S	26	Ste Larissa	+1h
D	27	St Habib	
L	28	St Gontran	13
M	29	Ste Gwladys	
M	30	St Amédée	
J	31	St Benjamin	

Les dates de vacances scolaires sont conformes à l'arrêté ministériel du 20/07/2009. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité.

— Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
 — Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
 — Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Juillet

V	1	St Thierry	
S	2	St Martinien	
D	3	St Thomas	
L	4	St Florent	27
M	5	St Antoine	
M	6	Ste Mariette	
J	7	St Raoul	
V	8	St Thibaut	
S	9	Ste Amandine	
D	10	St Ulrich	
L	11	St Benoît	28
M	12	St Olivier	
M	13	Sts Henri, Joël	
J	14	Fête Nationale	
V	15	St Donald	
S	16	N.-D. du Mt-Carmel	
D	17	Ste Charlotte	
L	18	St Frédéric	29
M	19	St Arsène	
M	20	Ste Marina	
J	21	St Victor	
V	22	Ste Marie-Mad.	
S	23	Ste Brigitte	
D	24	Ste Christine	
L	25	St Jacques	30
M	26	Sts Anne, Joachim	
M	27	Ste Nathalie	
J	28	St Samson	
V	29	Ste Marthe	
S	30	Ste Juliette	
D	31	St Ignace de L.	

Août

L	1	St Alphonse	31
M	2	St Julien Eymard	
M	3	Ste Lydie	
J	4	St J.-M. Vianney	
V	5	St Abel	
S	6	Transfiguration	
D	7	St Gaëtan	
L	8	St Dominique	32
M	9	St Amour	
M	10	St Laurent	
J	11	Ste Claire	
V	12	Ste Clarisse	
S	13	St Hippolyte	
D	14	St Évrard	
L	15	Assomption	33
M	16	St Armel	
M	17	St Hyacinthe	
J	18	Ste Hélène	
V	19	St Jean-Eudes	
S	20	St Bernard	
D	21	St Christophe	
L	22	St Fabrice	34
M	23	Ste Rose de L.	
M	24	St Barthélemy	
J	25	St Louis	
V	26	Ste Natacha	
S	27	Ste Manique	
D	28	St Augustin	
L	29	Ste Sabine	35
M	30	St Fiacre	
M	31	St Aristide	

Septembre

J	1	St Gilles	
V	2	Ste Ingrid	
S	3	St Grégoire	
D	4	Ste Rosalie	
L	5	Ste Raïssa	36
M	6	St Bertrand	
M	7	Ste Reine	
J	8	Nativité de N.-D.	
V	9	St Alain	
S	10	Ste Inès	
D	11	St Adelphe	
L	12	St Apollinaire	37
M	13	St Aimé	
M	14	La Ste-Croix	
J	15	St Roland	
V	16	Ste Édith	
S	17	St Renaud	
D	18	Ste Nadège	
L	19	Ste Émilie	38
M	20	St Davy	
M	21	St Matthieu	
J	22	St Maurice	
V	23	AUTOMNE	
S	24	Ste Thècle	
D	25	St Hermann	
L	26	Sts Côte, Damien	39
M	27	St Vinc. de Paul	
M	28	St Venceslas	
J	29	St Michel	
V	30	St Jérôme	

Octobre

S	1	Ste Thérèse de l' E. J.	
D	2	St Léger	
L	3	St Gérard	40
M	4	St François d'Assise	
M	5	Ste Fleur	
J	6	St Bruno	
V	7	St Serge	
S	8	Ste Pélagie	
D	9	St Denis	
L	10	St Ghislain	41
M	11	St Firmin	
M	12	St Wilfrid	
J	13	St Gérard	
V	14	St Juste	
S	15	Ste Thérèse d'Avila	
D	16	Ste Edwige	
L	17	St Baudouin	42
M	18	St Luc	
M	19	St René	
J	20	Ste Adeline	
V	21	Ste Céline	
S	22	Ste Élodie	
D	23	St Jean de Capistran	
L	24	St Florentin	43
M	25	St Crépin	
M	26	St Dimitri	
J	27	Ste Émeline	
V	28	Sts Simon, Jude	
S	29	St Narcisse	+1h
D	30	St Bienvenu	
L	31	St Quentin	44

Les dates de vacances scolaires sont conformes à l'arrêté ministériel du 20/07/2009. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité.

Avril

V	1	St Hugues	
S	2	Ste Sandrine	
D	3	St Richard ☉	
L	4	St Isidore	14
M	5	Ste Irène	
M	6	St Marcellin	
J	7	St J.-B. de La Salle	
V	8	Ste Julie	
S	9	St Gauthier	
D	10	St Fulbert	
L	11	St Stanislas ☽	15
M	12	St Jules	
M	13	Ste Ida	
J	14	St Maxime	
V	15	St Paterne	
S	16	St Benoît-Joseph	
D	17	Rameaux	
L	18	St Parfait ☉	16
M	19	Ste Emma	
M	20	Ste Odette	
J	21	St Anselme	
V	22	St Alexandre	
S	23	St Georges	
D	24	Pâques	
L	25	St Marc ☾	17
M	26	Ste Alida	
M	27	Ste Zita	
J	28	Ste Valérie	
V	29	Ste Cath. de Sienne	
S	30	St Robert	

Mai

D	1	Fête du Travail	
L	2	St Boris	18
M	3	Sts Philippe, Jacques ☉	
M	4	St Sylvain	
J	5	Ste Judith	
V	6	Ste Prudence	
S	7	Ste Gisèle	
D	8	Victoire 1945/Fête de J. d'Arc	
L	9	St Pacôme	19
M	10	Ste Solange ☽	
M	11	Ste Estelle	
J	12	St Achille	
V	13	Ste Rolande	
S	14	St Mathias	
D	15	Ste Denise	
L	16	St Honoré	20
M	17	St Pascal ☉	
M	18	St Éric	
J	19	St Yves	
V	20	St Bernardin	
S	21	St Constantin	
D	22	St Émile	
L	23	St Didier	21
M	24	St Donatien ☾	
M	25	Ste Sophie	
J	26	St Béranger	
V	27	St Augustin	
S	28	St Germain	
D	29	St Aymard/Fête des Mères	
L	30	St Ferdinand	22
M	31	Visitation	

Juin

M	1	St Justin ☉	22
J	2	Ascension	
V	3	St Kévin	
S	4	Ste Clotilde	
D	5	St Igor	
L	6	St Norbert	23
M	7	St Gilbert	
M	8	St Médard	
J	9	Ste Diane ☽	
V	10	St Landry	
S	11	St Barnabé	
D	12	Pentecôte	
L	13	St Antoine de Padoue	24
M	14	St Élisée	
M	15	Ste Germaine ☉	
J	16	St J.-François Régis	
V	17	St Hervé	
S	18	St Léonce	
D	19	Trinité/Fête des Pères	
L	20	St Silvère	25
M	21	ÉTÉ	
M	22	St Alban	
J	23	Ste Audrey ☾	
V	24	St Jean-Baptiste	
S	25	St Prosper	
D	26	St Anthelme	
L	27	St Fernand	26
M	28	St Irénée	
M	29	Sts Pierre, Paul	
J	30	St Martial	

Novembre

M	1	Toussaint	44
M	2	Jour des défunts ☽	
J	3	St Hubert	
V	4	St Charles	
S	5	Ste Sylvie	
D	6	Ste Bertille	
L	7	Ste Carine	45
M	8	St Geoffroy	
M	9	St Théodore	
J	10	St Léon ☉	
V	11	Armistice 1918	
S	12	St Christian	
D	13	St Brice	
L	14	St Sidoine	46
M	15	St Albert	
M	16	Ste Marguerite	
J	17	Ste Elisabeth	
V	18	Ste Aude ☾	
S	19	St Tanguy	
D	20	Christ Roi	
L	21	Présentation de N.D.	47
M	22	Ste Cécile	
M	23	St Clément	
J	24	Ste Flore	
V	25	Ste Catherine ☉	
S	26	Ste Delphine	
D	27	Avent	
L	28	St Jacq. de la M.	48
M	29	St Saturnin	
M	30	St André	

Décembre

J	1	Ste Florence	
V	2	Ste Viviane ☽	
S	3	St François-Xavier	
D	4	Ste Barbara	
L	5	St Gérard	49
M	6	St Nicolas	
M	7	St Ambroise	
J	8	Imm. Concept.	
V	9	St P. Fourier	
S	10	St Romaric ☉	
D	11	St Daniel	
L	12	Ste J.-F. de Chantal	50
M	13	Ste Lucie	
M	14	Ste Odile	
J	15	Ste Ninon	
V	16	Ste Alice	
S	17	St Goël	
D	18	St Gatien ☾	51
L	19	St Urbain	
M	20	St Théophile	
M	21	St P. Canisius	
J	22	HIVER	
V	23	St Armand	
S	24	Ste Adèle ☉	
D	25	Noël	
L	26	Sainte Famille	52
M	27	St Jean	
M	28	Sts Innocents	
J	29	St David	
V	30	St Roger	
S	31	St Sylvestre	

Janvier

D	1	Jour de l'An ☽	
L	2	St Basile	1
M	3	Ste Geneviève	
M	4	St Odilon	
J	5	St Édouard	
V	6	St Méloine	
S	7	St Raymond	
D	8	St Lucien/Épiphanie	
L	9	Ste Alix ☉	2
M	10	St Guillaume	
M	11	St Paulin	
J	12	Ste Tatiana	
V	13	Ste Yvette	
S	14	Ste Nina	
D	15	St Remi	
L	16	St Marcel ☾	3
M	17	Ste Roseline	
M	18	Ste Prisca	
J	19	St Marius	
V	20	St Sébastien	
S	21	Ste Agnès	
D	22	St Vincent	
L	23	St Bernard ☉	4
M	24	St Fr. de Sales	
M	25	Conv. de St Paul	
J	26	Ste Paule	
V	27	Ste Angèle	
S	28	St Th. d'Aquin	
D	29	St Gildas	
L	30	Ste Martine	5
M	31	Ste Marcella ☽	

Année 2011



**Nous remercions toutes
les associations pour leur
participation et vous donnons
rendez-vous pour
le prochain numéro**

Conception & réalisation : **CREA plurit** - Tél. 04 79 44 70 21.
Direction de la rédaction et de la publication : Johann MITTELHAUSSER.
Contrôle éditorial : Lucien CHAUMETTE et Angéline SOHIER.

Crédits photos : Mairie d'Angerville, Fotolia.

Imprimé avec des encres végétales et sur du papier certifié PFC. Imprimeur certifié